

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 5 tenare 1882.

Matabiti 31^e — N° 1.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Un an 48 fr.
Six mois 26 »
Trois mois 14 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes 30 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés : portant composition de la liste des assesseurs ; nommant les membres du bureau de l'assistance judiciaire. — Avis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — Mouvement commercial.

— Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE LITTÉRAIRE. — Philippe Messaros ou le dévouement à un *dé* *outia*.

PARTIE OFFICIELLE

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu les décrets des 18 août 1868 (art. 27) et du 1^{er} juillet 1880 (art. 7, § 2) sur l'organisation et la réorganisation de l'administration de la justice dans les Établissements français de l'Océanie ;

Ensemble l'article 11 de l'arrêté du 23 mars 1869 ;

Vu la liste des notables de Tahiti et Moorea dressée par le Directeur de l'Intérieur ;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. La liste sur laquelle les assesseurs du tribunal criminel doivent être tirés au sort est composée pour l'année 1882 de :

MM. AGNIÉRAY, propriétaire ;
BONNETIN (Pierre), *dé* ;
CARDELLA, pharmacien ;
CHALLIER, cultivateur ;
COUDON, bijoutier ;
FROGIER, conducteur des ponts et chaussées ;
HAMELIN, marchand ;
MARTIN (Louis), négociant ;
ROBIN, usinier ;
SOUVY (Jean), chef du service de l'imprimerie ;
TEISSIER, propriétaire ;
VINCENT (Edouard), docteur-médecin.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré, publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1881.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire p. i.,

PINAUDIER.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu l'arrêté du 8 octobre 1873 portant organisation de l'assistance judiciaire dans les Établissements français de l'Océanie ;

Vu la liste des notables dressée par le Directeur de l'Intérieur, conformément à l'article 1^{er}, § 3, dudit arrêté.

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. Le bureau de l'assistance judiciaire des Établissements français de l'Océanie pour l'année 1882 est composé comme suit :

MM. GARDY, chef de bureau à la Direction de l'Intérieur, *délégué* de M. le Directeur de l'Intérieur ;
RONDEAU, receveur de l'enregistrement ;
BONET, défenseur près les tribunaux ;
D^r VINCENT, (notables) ;
S. DROULET, (notables) ;
VINCENT, greffier-notaire, *secrétaire du conseil*.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré, inséré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1881.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire p. i.,

PINAUDIER.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Caisse agricole.

Les personnes désirant des traites de la Caisse agricole sont prévenues que samedi prochain 7 du courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, au bureau de cette caisse, à l'adjudication de ces traites pour une somme de 30,000 fr., divisée selon la convenance des adjudicataires.

L'enchère partira de la prime de 3 pour 0/0, qui est adoptée comme mise à prix de l'adjudication.

Persons wishing to procure bills of the Caisse agricole are informed that on Saturday next, the 7th instant, at 9 o'clock in the morning, there will be a sale of these bills, at the office of the caisse, to the amount of 30,000 francs, drawn out to suit purchasers.

The bids to commence at the adopted premium of 3 per cent as a starting price for the sale.

Enregistrement et Domaines.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le vendredi 13 janvier 1882, à midi, dans la cour de la direction des ponts et chaussées :

D'un grand nombre d'outils de toutes sortes et de matériel provenant de ce service ;

Une grande baleinière.

SALE BY PUBLIC AUCTION

TE HOO RAA PATE

On Friday January 13th, 1882, at 12 o'clock, in the yard of the Ponts et Chaussées :

A large number of tools of every description and material from aforesaid department ;

Also a large boat.

I te mahana piti i te 13 no tenare 1882, i te 12, i te aua o te raaia hamani pā te vai raa :

E ere te tuaiua o te mau taou tamia e te tupai auri, e te mau mea 'toa no roto i taua aua ra ;

E te hoe poti rahi 'toa.

AVIS.

Parau faale.

L'administration des subsistances désire acheter des bœufs et des moutons.

Prière à MM. les éleveurs qui seraient dans l'intention de se défaire de leurs animaux de vouloir bien s'adresser au commissaire des subsistances.

Te binaaro nei te hau i te hoe i te puaoro e te mamoe.

Te ani hia 'tu nei te feia faa-
amu puaa tei opua e e hoo i ta
raton mau puaa e faale tia mai
ia raton i te tomitera no te fao
ofai.

4-3



DIRECTION DE L'INTERIEUR

Demandes de naturalisation.

Les sieurs Brodien (Nicolas-Gustave) et Pin-Quong, domiciliés dans les anciens Etats du Protectorat depuis plus d'une année, ont formulé la demande d'être admis par la naturalisation à jouir des droits de citoyen français.

Conformément aux prescriptions de l'article 4 de la loi du 30 décembre 1880, une enquête est ouverte sur la moralité de ces étrangers.

Les demandes et les pièces à l'appui, ainsi qu'un registre, seront tous pendant un mois, au 1^{er} bureau de la Direction de l'Intérieur, à la disposition des personnes qui auraient des observations à présenter.

Départ du courrier.

Le brig-golette *Tahiti* partira jeudi prochain, 12 du courant, pour transporter la correspondance à San Francisco.

Les sacs seront fermés le même jour à 8 heures du matin.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Depêches extraites du Courrier de San Francisco.

FRANCE.

Paris, 3 novembre. — M. Brisson vient d'être élu président de la Chambre des députés par 347 voix contre 33 données au candidat légitimiste et 18 au candidat bonapartiste.

Paris, 4 novembre. — Au cours de la séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, M. Brisson, président, annonce qu'il a reçu trois demandes d'interpellations relatives à la question tunisienne. M. J. Ferry, président du conseil, répond qu'il désire établir la position du cabinet relativement à ces interpellations : « Le cabinet considère que ses pouvoirs ont expiré avec ceux de la dernière Chambre. Les ministres sont décidés à se retirer. Et s'ils sont restés à leur poste jusqu'à présent, c'est uniquement pour répondre aux charges que l'on fait peser sur eux. » La discussion est fixée à samedi. — Le traité de commerce franco-italien est signé.

Paris, 5 novembre. — Aujourd'hui ont lieu à la Chambre les débats relatifs à la question tunisienne. M. Jules Ferry, président du conseil, soutient la politique du gouvernement. Il répond avec indignation les calomnies dirigées contre M. Roustan, ministre de France à Tunis. L'expédition tunisienne, dit-il, est due à la nécessité de protéger les frontières algériennes. Tous les gouvernements antérieurs ont suivi la même politique. Au surplus, la dernière Chambre a approuvé l'expédition, ainsi que le traité conclu avec le bey de Tunis. M. J. Ferry nie qu'à son suite de cette expédition la France ait perdu ses alliés et que sa situation soit désorganisée. En terminant, il demande à la Chambre de ne rien faire qui soit de nature à compromettre les intérêts de la France et de l'armée. Après un discours prononcé par un membre de la gauche dans lequel il attaque le ministère, la discussion est renvoyée à lundi.

Paris, 7 novembre. — A la reprise des débats qui ont eu lieu à la Chambre concernant la question tunisienne, le député Naquet a déclaré au gouvernement de ne pas dire la vérité.

Paris, 8 novembre. — Pendant le cours des débats qui ont eu lieu aujourd'hui à la Chambre, Clémenceau a prétendu que la violation de notre frontière algérienne ne motivait en rien l'action du gouvernement. Et si de simples mesures de répression auraient suffi, et il n'aurait pas eu besoin d'occuper la Tunisie. Relativement au chemin de fer de Bône et Guelma ainsi qu'à l'Échelle, Clémenceau prétend qu'il ne s'agit ni encore que d'intérêts privés et non des intérêts généraux de la France. Il reproche au ministère d'avoir usé de violence à l'égard du bey, et termine en disant : « Vous avez violé la Constitution, trompé les Chambres, enfreint les droits du suffrage universel, et violé la souveraineté nationale. C'est pourquoi une enquête est nécessaire. » La discussion est ajournée.

Paris, 9 novembre. — Dans la séance tenue aujourd'hui par la Chambre, M. Jules Ferry répond aux attaques dirigées contre le gouvernement par Clémenceau. Il dit que le gouvernement n'aurait

jamais eu recours à la violence s'il n'avait eu à protéger les intérêts de la nation. Le moment était venu de faire cesser en Tunisie toute intrigue menaçant l'influence de la France. Le bey était impuissant et il était impossible de régler amiablement nos différends internationaux. Le cabinet ne s'est pas écarté des vieilles traditions de la diplomatie française. A l'aide du protectorat, il sauvegarda les intérêts de nos nationaux. Ce protectorat permettra à la France d'obtenir ce que d'autres nations ne pourront faire. C'est aussi le seul moyen de mettre notre colonie algérienne à l'abri du danger, toujours menaçant, de l'extension possible jusqu'à la Méditerranée du conflit que peut amener la question d'Orient. La Chambre décide la clôture des débats et repousse la proposition de faire une enquête par 343 voix contre 168. L'ordre du jour pur et simple est également rejeté par 326 voix contre 205. Plusieurs autres ordres du jour sont présentés, mais aucun n'obtient la priorité. A son tour Gambetta propose un ordre du jour déclarant que « la Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour est adopté par 379 voix contre 71.

Paris, 10 novembre. — A la suite du conseil des ministres, tenu aujourd'hui, tous les membres du cabinet ont reçu leur démission entre les mains du Président de la République. D'ici la formation d'un nouveau ministère, les ministres actuels conserveront leur portefeuille. Le Président de la République est décidé à faire appel à Gambetta, avec qui il aura une entrevue cette après-midi.

Paris, 10 novembre. — La démission du ministère est annoncée officiellement. Assisté après la conférence qui a eu lieu cette après-midi entre le Président de la République et Gambetta, ce dernier a pris ses mesures pour la formation du nouveau cabinet.

Paris, 14 novembre. — Gambetta a annoncé ce matin au Président de la République que le ministère était définitivement formé.

Paris, 15 novembre. — Voici la composition du nouveau ministère :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères.	MM. GAMBETTA.
Secrétaire d'Etat.	SECHERRE.
Intérieur.	WALDECK-ROUSSEAU.
Secrétaire d'Etat.	DEVALE.
Finances.	ALLAIN-TARGÉ.
Secrétaire d'Etat.	DE LA PORTE.
Justice.	CAZOT.
Secrétaire d'Etat.	MARTIN-FEUILLEE.
Travaux publics.	RAY.
Secrétaire d'Etat.	LENGUILLON.
Agriculture.	DEVES.
Secrétaire d'Etat.	LAZE.
Commerce et Colonies.	ROUVIER.
Secrétaire d'Etat.	FEIX FAURE.
Guerre.	LE GÉNÉRAL CAMPENON.
Secrétaire d'Etat.	LEHÉRIE.
Marine.	GUGGARD.
Secrétaire d'Etat.	BLANDIN.
Instruction publique et Cultes.	PAUL BERT.
Beaux-Arts.	ANTONIN PROUST.
Postes et Télégraphes.	COCHERY.

M. Gambetta ainsi que ses collègues du Cabinet se sont rendus aujourd'hui à la Chambre. Il a exposé la politique du nouveau ministère.

Paris, 16 novembre. — Gambetta a prononcé hier un discours à la Chambre. Il dit que depuis 1873, le suffrage universel a eu trois fois l'occasion de se prononcer en faveur de la République et des institutions démocratiques. Nous n'avons pas d'autre programme que celui demandé par la France : une constitution et un gouvernement intègre, exempt de dissensions et de faiblesses. Le gouvernement désire placer par une loi constitutionnelle un des pouvoirs essentiels de l'Etat en une plus complète harmonie avec l'opinion. Cette allusion au Sénat est acclamée par la Chambre. Après avoir promis le développement du système éducationnel, le Président du Conseil continue ainsi : Nous rechercherons, sans pour cela compromettre la puissance militaire de la France, le meilleur moyen de réduire les forces de terre et de mer et de reporter toutes nos ressources financières sur l'agriculture ; établir par des traités un régime économique propre à chaque industrie ; donner la plus grande impulsion à nos moyens de production, de transport et d'échange ; assurer par une stricte observation des lois le respect des pouvoirs établis dans les différentes administrations de l'Etat ; et finalement protéger la liberté religieuse, maintenir l'ordre à l'intérieur et la paix à l'étranger. Ce discours a été salué par des applaudissements prolongés.

Paris, 17 novembre. — Barodet, membre de la Chambre des dé-

putes, a été aujourd'hui à la Chambre une proposition tendant à réviser la Constitution. Elle demande l'urgence de la discussion. Gambetta s'oppose à la discussion immédiate par la raison bien simple que le projet en question n'a pas eu le temps d'examiner un état de choses qui méritent, en principe, l'existence du Sénat. En même temps le président du conseil se réserve le droit d'examiner au fond la proposition Barodet quand le moment de la discuter sera venu, ce qui ne peut avoir lieu que lorsque les deux Chambres auront eu le temps d'étudier les points sur lesquels repose cette proposition. Clémenceau répond qu'il repousse la théorie de Gambetta tendant à établir que, préalablement à la discussion, une entente doit s'établir sur la question entre les deux Chambres. Gambetta persiste dans son refus d'accepter l'urgence de la discussion. Finalement la proposition Barodet est repoussée par 368 voix contre 120. M. Cazot, ministre de la justice, a fait au Sénat un exposé de la politique du nouveau cabinet conforme à celui présenté à la Chambre par Gambetta. — Gambetta a adressé aux représentants de la France à l'étranger une circulaire leur annonçant que le changement de cabinet ne modifiera en rien la politique du gouvernement.

Paris, 17 novembre. — M. Roche, député de l'extrême gauche, a déposé à la Chambre un projet de loi tendant à la sécularisation des biens appartenant aux ordres religieux, séminaires et consistoires, ainsi qu'à la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. Le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France en Allemagne, et le général Chanzy, ambassadeur de France près la cour de Saint-Petersbourg, ont donné leur démission.

Paris, 18 novembre. — M. Chalamey, député du département de l'Ardeche, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des cultes.

Paris, 20 novembre. — Devoisin Lavernier, candidat du centre gauche et de la droite, a été élu sénateur à vie par 124 voix contre 117 données au candidat des différents groupes de la gauche.

Paris, 25 novembre. — Paul Bert, ministre de l'Instruction publique et des cultes, a reçu aujourd'hui les principaux fonctionnaires de son département. Répondant à M. Flourens, directeur-général du ministère, qui lui présentait son personnel, il lui a dit : « Le ministre de l'Instruction publique et des cultes ne doit être ni religieux ni anti-religieux. L'administration de ce département n'a rien à faire avec aucune doctrine religieuse. Elle est politique dans toute l'acceptation du mot, et n'a à s'occuper que de l'exécution des lois qui régissent les relations entre l'Eglise et l'Etat. » M. Bert a ajouté : « Nous voulons la stricte exécution du Concordat et n'avons nullement le projet de fonder un clergé national. Nous nous entendrons de toute politique de violence ou d'agression. Tout ce qui a été dit à ce sujet se dissiper. La population aura bientôt la conviction que je ne suis ni un révolutionnaire ni un brouillon. »

Paris, 26 novembre. — Aujourd'hui, à la Chambre, M. Brisson, président, a donné lecture d'un décret retirant le projet de loi relatif à l'inspection des viandes salées de provenance étrangère. Un traité de commerce entre la France et la Hollande a été signé aujourd'hui.

Paris, 29 novembre. — Aujourd'hui, à la Chambre, le député Raspail a déposé un projet de loi pour la vente des bijoux de la Couronne. L'urgence a été votée. — Les sénateurs républicains du groupe de l'Union sont favorables à la révision de la Constitution.

ALGÉRIE — TUNISIE.

Paris, 5 novembre. — Une dépêche semi-officielle dit qu'en raison de l'occupation de Kairouan les insurgés sont découragés et qu'un grand nombre de tribus demandent l'aman, promettant de livrer les instigateurs de la révolte.

Tunis, 8 novembre. — Plusieurs tribus du district de Tebourouk ont fait leur soumission entre les mains des autorités militaires françaises.

Tunis, 10 novembre. — La colonne du général Delbecque vient d'avoir un engagement avec les insurgés algériens. Les Français ont eu cinq hommes tués et sept blessés. Les pertes des Arabes sont importantes. Deux tribus du nord de la Régence ont fait leur soumission. Les chefs d'une autre tribu négocient en ce moment avec l'autorité militaire française. Des affiches apposées sur les murs de Tunis annoncent que les Chambres françaises ont décidé que le traité franco-tunisien du 12 mai sera maintenu tel quel.

Tunis, 14 novembre. — La colonne du général Logerot a quitté Kairouan le 12, en route pour Gabès.

Tunis, 17 novembre. — Ali-Bey, commandant des forces tunisiennes, est subitement arrivé ici à la tête d'une petite escorte. Son départ de Zaghouan n'était pas annoncé.

Paris, 17 novembre. — Des dépêches de Tunis annoncent que le

général Saussier est arrivé le 13 à Djelma, à moitié chemin de Gafsa. Les éclaireurs rapportent que les insurgés se retirent en masse, et qu'ils sont poursuivis par une colonne sous les ordres du général Borie, qui leur a enlevé mille moutons et quelques centaines de chameaux.

Tunis, 20 novembre. — Le gouvernement français vient de décider qu'un corps d'armée de 20,000 hommes occupera les principaux points stratégiques de la Régence.

Londres, 22 novembre. — L'entrée des Français sur le territoire du Maroc, à la poursuite de Bou Amama et de ses partisans, cause une grande agitation en Espagne.

Tunis, 25 novembre. — Les troupes françaises viennent de remporter une brillante victoire sur les insurgés près de Djerd. Le chef et beaucoup d'autres Arabes ont été faits prisonniers.

Londres, 25 novembre. — Les troupes tunisiennes qui étaient campées à Zaghouan sont rentrées à Tunis. La plupart d'entre elles vont être licenciées.

Tunis, 25 novembre. — Le grand-vizir, au nom du sultan, a écrit au bey de Tunis, requérant le gouvernement de la Régence d'avoir à payer une somme considérable aux victimes du bombardement de Sfax qui se sont réfugiées à Constantinople. Le bey, très-embarrassé, a communiqué cette réclamation au ministre de France.

Tunis, 26 novembre. — L'évêque français procédera demain à la pose de la première pierre de la cathédrale qui va être construite ici. Les Français ont entièrement détruit le village de Menzel, situé près de Gabès. Les insurgés arabes ont pillé une banque italienne et plusieurs grands magasins appartenant à des sujets anglais.

ANGLETERRE.

Londres, 9 novembre. — Suivant une ancienne coutume, le Lord Maire de Londres nouvellement élu vient de se rendre en grand cortège à Guildhall. Sur tout le parcours, la foule était des plus nombreuses. Dans le but de rendre hommage à la nation américaine, qui avait eu la courtoisie de saluer le drapeau anglais lors de la célébration du centenaire de Yorktown, la population avait déployé l'étendard étoilé des Etats-Unis. La musique du 4^e bataillon de la garde nationale de Londres a joué le « Star Spangled Banner. » Un autre corps de musique a joué « Yankee Doodle. » Sur tout le parcours du cortège, le drapeau américain était salué des plus vives acclamations.

Londres, 17 novembre. — On a aujourd'hui au conseil municipal de Londres une lettre du secrétaire de la légation des Etats-Unis remerciant le gouvernement d'avoir salué le pavillon américain à l'occasion de l'installation du Lord Maire de Londres. Le conseil a voté la transcription de cette lettre sur le registre de ses délibérations.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 4 novembre. — La conférence entre les commissaires français et anglais, pour la conclusion d'un traité de commerce, est terminée. On annonce semi-officiellement que beaucoup de questions délicates ont été résolues avec un grand esprit de conciliation. Les points sur lesquels les deux gouvernements ne sont pas d'accord seront arrangés par voie diplomatique. Si l'on en croit les commissaires des deux puissances, un traité définitif est sur le point d'être conclu.

Paris, 21 novembre. — Près de quatre-vingt mille personnes ont visité, hier, l'Exposition d'électricité. Le Président de la République a fait établir une communication téléphonique reliant le Palais de l'Elysée au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique. Le ministre des Beaux-Arts est sur le point d'organiser une exposition internationale d'arts spéciaux.

Paris, 28 novembre. — Les journaux républicains estiment que les élections des délégués sénatoriaux, qui ont eu lieu hier, feront perdre à la droite vingt sièges au Sénat. Le résultat complet de ces élections n'est pas encore connu.

Paris, 29 novembre. — Le peintre Meissonnier vient d'offrir une soirée en l'honneur de Muybridge, photographe américain, l'inventeur du procédé par lequel on obtient la photographie des êtres animés même dans leurs évolutions les plus rapides.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Du 27 décembre 1881 au 5 janvier 1882.

NAVIRES ENTRÉS.

28 décembre — Goel. française *Lilligan*, de 108 ton., cap. Pitt, ven. des Taumotu, Johnston et fils armateurs; Napui chargée: 38,000 kilos sucre, 10,000 kilos coprah, 2 pièces bois de tannin, Johnston et fils consignataires.

31 décembre — Goel. française *Marguerite*, de 120 ton., cap. Berteaud, ven.

dinatoire, 12 bancs, par tables, 1 rouveau fil de métal, 1 halle et 1 caisse calicot, 27 sacs riz, 15 caisses verre, 150 sacs vides, 10 rouleaux corde de Manille, 1 caisse bougies, 1 caisse quincaillerie, 1 caisse verre, 7 baies parer, 1 caisse baches, 2 caisses tabac, 1 caisse bois d'olive, 1 baie corde de pêche, 1 caisse peinture, 1 caisse bloc, 1 sac parer, 2 caisses quincaillerie, 1 caisse crêpe, 4 caisses draperie, 1 caisse pantalons, 1 caisse robe, 1 caisse Alibonza, 2 caisses clous d'embarcation, 8 mètres cubes bois de construction, 1 enlèvement, 200 bardeaux.

2 janvier 1882. Goel. allemande *Island Belle*, de 44 ton, cap. Hansen, all. à Raïatea; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; 204 sacs farine, 30 tonnes biscuit, 1 caisses riz, Factorerie de Raïatea consignataire.

2 janvier 1882. Goel. allemande *Atlatana*, de 47 ton, cap. Engelke, ven. de Raïatea; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; factorerie de Raïatea chargier; 363 kilos pua, 30 kilos fangus, 57 kilos vieux cuivre, 20,000 kilos coton en graines.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPIETE

Du mercredi 28 décembre 1881 au mardi 3 janvier inclus 1882

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

28 décembre. Goel. française *Lillan*, de 108 ton, cap. Piltz, ven. de Takarua en 4 jours; 3 passag. indigènes.

29 décembre. Goel. allemande *Nautlius*, de 173 ton, cap. Hansen, ven. de Mangarava en 6 jours; 3 passag., M. et M^{me} Monat, M. Adams fils, anglais.

29 décembre. Brig-goel. américain *Tahiti*, de 200 ton, cap. Chapman, ven. de San Francisco en 28 jours, apportant le courrier; 3 passag., MM. Pater, Zingher et Barran, franc. Lord, américain, et C. Wanchhoff, allemand.

30 décembre. Goel. française *Mangaravienne*, de 100 ton, cap. Bertaud, ven. de Mangarava en 5 jours; 3 passag., M. Fort, français, et 2 indigènes.

31 décembre. Goel. américaine *Dolly*, de 42 ton, cap. Higgins, ven. de Huahine en 3 jours; 18 passag., M. Fleming, américain, et 13 indigènes.

31 décembre. Goel. français *Island Belle*, de 44 ton, cap. Hansen, ven. de Raïatea en 2 jours.

2 janvier 1882. Goel. allemande *Atlatana*, de 47 ton, cap. Engelke, ven. de Raïatea en 3 jours.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

28 décembre. Barque pontée française *Arianz*, de 8 ton, patron Heian, all. à Makatea; 4 passag. indigènes.

29 décembre. Goel. française *Viridi*, de 84 ton, cap. Hoffmann, all. à Spataki.

2 janvier 1882. Goel. française *Island Belle*, de 44 ton, cap. Hansen, all. à Raïatea.

BÂTIMENTS SUR RADE

DE GUERRE.

4 décembre. Transport à vapeur *Vir*, 103 h, d'équipage commandé par M. Le Do, lieutenant de vaisseau.

5 décembre. Aviso à vapeur français *Quichen*, 98 h, d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

20 septembre. Côté français *Beccara*, de 110 ton, cap. —

21 octobre. Goel. française *Mercure*, de 11 ton, cap. —

26 novembre. Trois-mâts-goel. allemand *Hansa Heideck*, de 362 ton, cap. Hauchchild.

6 décembre. Goel. française *Vini*, de 170 ton, cap. Simon.

23 décembre. Goel. française *Marie*, de 25 ton, cap. Grélot.

25 décembre. Goel. française *Narion*, de 30 ton, cap. Melvin.

29 décembre. Goel. française *Lillan*, de 108 ton, cap. Piltz.

29 décembre. Brig-goel. allemand *Nautlius*, de 173 ton, cap. Hansen.

29 décembre. Brig-goel. américain *Tahiti*, de 200 ton, cap. Chapman.

29 décembre. Brig-goel. française *Mangaravienne*, de 100 ton, cap. Bertaud.

31 décembre. Goel. américaine *Dolly*, de 42 ton, cap. Higgins.

2 janvier 1882. Goel. allemande *Atlatana*, de 47 ton, cap. Engelke.

FANFARE LOCALE

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 5 janvier 1882.

Suresnes.....	Pas redoublé.	Tilliard.
Découronnement.....	Babanera.....	Cretella.
Polka des Pétroles.....	Polka.....	Suivan.
L'ange d'amour.....	Valse.....	Bleger.
Les Pompiers de Nanterre.....	Quadrille.....	...

ANNONCES

A LOUER

Une maison d'habitation, située rue des Beaux-Arts, à côté du Cercle Civil.

S'adresser à M. GOURIL.

TO LET

A dwelling house, in Beaux-Arts street, adjoining the Civil Club.

Apply to M^r. GOURIL.

M^{me} et M^{re} COHEN

Ont l'intention d'ouvrir des cours de FRANÇAIS, d'ANGLAIS, d'ALLEMAND et de DESSIN; ainsi que de donner des leçons particulières de PIANO et de PEINTURE.

Les personnes qui désireraient profiter de ces leçons sont priées d'adresser chez M. GOURIL, Hôtel du Globe.

307-2-2

Les membres de la société LA FRATERNELLE sont invités à se réunir en comité général le samedi 7 janvier 1882, à 7 h. 1/2 du soir, au Temple Maïnonique (rue des Beaux-Arts).

317-2-2

VENTE AUX ENCHÈRES.

SALE BY PUBLIC AUCTION.

M. P. BONNEFIN, commissaire-priseur, à la requête de M. Paltu de la Barrière, vendra, le samedi 7 janvier, à midi, dans la maison rue des Beaux-Arts; savoir —

M. P. BONNEFIN, licensed auctioneer, having received instructions from Mr. Paltu de la Barrière, will sell, on Saturday the 7th of January, at 12 o'clock, in the house Beaux-Arts street, the following articles —

POUR CAUSE DE DÉPART :

Aménagement d'une salle à manger en chêne;
Aménagement d'une chambre à coucher en palissandre;
Meubles de salon;
Tapis, rideaux;
Chambre d'enfants;
Cabinet de toilette;
Service de table porcelaine, argentée, verrerie;
Etc., etc., etc.

FOR CAUSE OF DEPARTURE:

1 set of dining-room furniture, oak;
1 set of bed-room palissandre;
1 drawing-room set;
Carpets, curtains;
Children-room furniture;
Toilet room furniture;
1 set porcelain (table), 1 lot plated knives, forks, spoons, soup-tureen;
1 set glass-ware;
Etc., etc., etc.

VENTE AUX ENCHÈRES.

SALE BY PUBLIC AUCTION.

M. P. BONNEFIN, commissaire-priseur, vendra, le vendredi 6 janvier, pour compte de MM. Johnston et fils, dans leur magasin, quai du Commerce: —

M. P. BONNEFIN, licensed auctioneer, will sell, at the request of Messrs. Johnston and Son, in their store, quai du Commerce, on Friday the 6th of January:

Confitures, conserves de viande de Sydney, sardines, plum-pudding, liège, gu;
Chapeaux, chapeaux feutre noirs, drill blanc, chemises, calicot gris, chemises d'Oxford, parajules;
Saron; etc., etc., etc.

Jams, Sydney meats, sardines, plum-pudding, beer quarts, beer pints, gu;
Hats, black felt hats, blue drill, white shirts, serge, Oxford shirts, umbrellas;
Soap; etc., etc., etc.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer toutes les personnes ayant des relations d'affaires avec la Maison John Brander, et le public en général, que, conformément au vœu exprimé dans le testament de M. J. Brander, son père, il continuera le commerce de cette Maison, à partir du 1^{er} janvier 1882, sous le nom de —

A. BRANDER.

NOTICE.

PARAU FAITE.

The undersigned begs to inform all persons having had business connections with the Firm of John Brander, and the public generally, that, in conformity with the wish expressed in the will of his late father, Mr. J. Brander, he will continue the business of that Firm from the 1st of January, 1882, under the name of —

A. BRANDER.

Te faaité nei o lei papai hia to i raro ae, i te mau taata 'toa, lei rave i te chipa i te fare hoó ra toa a Miti John Brander, e i te mau taata 'toa hie, e mai te au i te himaro i faaité hia i rolo i te parau tuato a Miti J. Brander, to'a mau netua, tene, e e faatere mo oia i te hoo ra toa toa. Itoau fare ra, mai te 1^o enenare 1882 e faia atu ai. I raro ae i te ioa o

A. BRANDER.

"LILLIAN" FOR SYDNEY.

This schooner will sail immediately for Sydney and will return direct to Papeete.

For freight or passage, to or from Sydney, apply to

JOHNSTON AND SON.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 29 décembre 1881 au 4 janvier 1882.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Orages dans la journée	Chemin du matin	Therm. du soir	Boyaue de la journée	Boyaue de la nuit		
29 déc.	761.4	00.00	25.0	32.0	28.0	25.0	•	E
30....	760.0	00.05	24.0	31.0	28.0	25.0	•	N E
31....	761.2	00.05	24.0	32.0	28.0	27.0	•	E N E
1 ^{er} janv.	763.2	00.10	24.0	28.0	28.0	25.0	0.0010	N
2....	762.0	00.05	23.0	27.0	25.0	25.0	0.0010	N
3....	760.1	00.10	23.0	28.0	26.0	25.0	0.0050	N
4....	762.0	00.10	23.0	27.6	25.8	24.0	0.0030	N



PARTIE LITTÉRAIRE

PHILIPPE MESSAROS

OU LE DÉVOUEMENT D'UN FILS.

Une famille grecque.

(Suite.— Voir le précédent numéro.)

PHILIPPE MESSAROS

AORE RA TE AUAHO O TE HOE TAMAHI.

Te hoe fetiti tereti.

(O mairi ihu.— Ah! le numéro! mon te'le.)

Le cortège chevaucha à travers les rues de la ville, au grand étonnement des habitants, qui ne pouvaient comprendre pourquoi ces honneurs rendus au vieux Micaël et à son fils adoptif, et parvint bientôt au palais, où Micaël fut descendu de son cheval avec les mêmes égards. Le pacha, à qui Achmet présentait immédiatement ses amis, les reçut avec un geste amical et leur adressa gracieusement le salut oriental : *Koch amedid* (Soyez les bienvenus)!

De nombreux serviteurs apportèrent alors, sur un signe du maître, des coussins, des pipes, des sorbets; et le pacha ayant invité ses hôtes à s'établir commodément :

— *Mashallah!* dit-il, s'adressant à Micaël, quel homme tu es! Tu accomplis la loi du Prophète en accueillant les faibles et en venant en aide aux misérables. Pourquoi n'es-tu pas un disciple de Mahomet?

— Seigneur, répondit Micaël, Christ, notre maître, avait dit avant Mahomet que notre devoir est de partager notre pain avec les pauvres. Christien je suis né et chrétien je veux mourir.

— Sait, reprit le pacha, je ne veux pas te contraindre à renier ta foi, qui d'ailleurs ne doit pas être si mauvaise, puisqu'elle enseigne à faire le bien. Singuliers gens que ces chrétiens! Beaucoup d'entre eux pourraient, en devenant musulmans, arriver aux plus grands honneurs, et ils aiment mieux vivre dans la pauvreté que de renier leur Christ!

— Oui, seigneur, dit Micaël, on ne change pas de croyance comme d'habit. Pardonne-moi si je te parle ainsi, mais nous chrétiens, nous estimons que notre foi est la plus parfaite qui soit au monde.

— Demeure donc chrétien,

Horo atura taua tiri'a ra na toto i te mau aro'a o te ore, mai te maere hia e te faata 'toa, o tei ore roa i mararama no'a, e no te aha ra teiceni mau faahanahana raa i rave hia 'u no taua ruu tane ra no Mihaera e no to'na tamaiti tava, e aore i maoro rea te aora taua tiri'a ra i le aorai, e i reira taua hia maira o Mihaera i raro mai nia mai i ta puahorofoueva e mai te aupurupuru maite hia oia. I le hope raa 'u i to tatou nei tau hoa rii i te faaita hia e Atama i te. tavana rahi, farii maira teie ia raua mai te au maiti e faaita maira mai te haapapu maiti mai ia raua, i te aroha o te feia no te pae i te hilita o farii : *Koch amedid* (Manava i to ora taua raa mai)!

E no te toua raa 'u te fatu, afai maira te mau tavini e rave rahi, i te parahi raa rii mairi, te pupubehi, e te hoe mau aua rii mau mamama, e no te titau raa 'u te tavana rahi i ta'ua tau manihini e la nahanoho maiti to raua faara raa. Parau atura oia mai te hio atia i nia la Mihaera : — *Mashallah!* o vaioe! Te haapao nei o'i to ture a te Peropeta i te farii raa rii i te feia paraua e i te taurua raa 'u i te feia rii faufaa ore. Eha ore i ore i riro ai ei pipi na Mahome? Puhono maira o Mihaera : — E te fatu, ua faaita mai o lesu to tatou fatu, i mau'e ia Mahome, e no te haapao raa mau e ua i tatou ra, mairi ra ia te opere raa i ta tatou mau e te feia veve. I fanau teretiano hia mai au, e te hinaro nei au ia pohe teretiano.

Tao atura te tavana rahi : — Atira ra, eia va e titau noa 'u ia oe e te faahurê i to oe faaro, e ere atoa ra hoi te haapao raa ioe mau, inaha te ao maira i te maiti. E feia huru e à teiceni mau teretiano! E me rahi raa ro tologu ia ratou aera, te riro ei feia hanahana raa na toto i te faaro raa ia ratou ei Mahometa, e mea hinaro raa e na ratou tefaeia iroti te veve i te faahurê i to ratou ra Atua!

Tao maira o Mihaera : — E, e te fatu. Eia e au ia faahurê i te faaro, mai te mono raa ahu ra te huru. E faaro ore i to oe inoini i nia i'a, mai te mea e, i parau atura va ia oe mai teie te huru; matou nei ra te teretiano, te mau nei ia matou, e o ia matou faaro te mea tia roa'e i te to atia 'toa nei.

Puoi atura te tavana rahi, mai

cela ne m'empêchera pas de te vouloir du bien, répartit le pacha d'un ton amical... Et toi, mon fils, dit-il en se tournant vers Philippe, es-tu toujours décidé à te mettre à la recherche de tes parents?

— Oui, seigneur, répondit Philippe avec feu, décidé et prêt à partir.

Le pacha ne répliqua point, et demeura quelques instants sans parler, enveloppé dans la fumée odorante de son chibouk. Les assistants se taisaient comme lui, n'osant troubler sa méditation. Au bout de quelques minutes, il reprit la parole :

— Tu es un brave garçon, dit-il, mais il y a bien loin d'ici Bagdad, et la route à travers le désert est pleine de périls. Il vaudrait bien mieux que tu demeurasses ici. Je me chargerai de pourvoir à la délivrance de tes parents.

Philippe pâlit et se jetant aux pieds du pacha :

— Seigneur, lui dit-il, quand il me faudrait aller jusqu'au bout du monde et marcher pieds nus dans les plus rudes sentiers, je ne renoncerais pas à mon entreprise. Rien ne pourra me détourner de mon projet. Laisse-toi toucher par mes prières et consens à mon dessein.

— Calme-toi, mon fils, dit le pacha d'un ton bienveillant, et viens reprendre ta place à mes côtés. Loin de moi la pensée de m'opposer à ton plan ou de reprendre mes promesses. Si tu veux absolument partir, tu partiras. Seulement, écoute-moi : je te veux du bien, et tu serais un insensé si tu refusais de prêter l'oreille à la voix de l'expérience. Mon fils Achmet a de l'amitié pour toi ; il veut que tu sois son frère. Demeure donc avec nous. Tu auras des habits précieux, des armes brillantes et un beau cheval. Rien ne te sera refusé, et je te traiterai comme mon fils. Rang, honneurs et dignités, je te promets tout : tu brilleras dans ma cour comme une étoile au firmament.

(La suite au prochain numéro.)

te reo marô : — A faaea maoti ei teretiano; eia lea reira e riro ei paruru raa mai 'u i le imi raa i te maiti no oe... E oe, e ta'ua tamaiti, i te parau raa 'u ia Philipa, te hinaro noa na oe i le imi i to oe tau meiti.

Tao maira o Philipa mai te itoitio maiti; mai te ta'a maiti te mairi, e mai te ineine roa e haere : — E, e te fatu.

Aita 'ura te tavana rahi i puoi faahou atia, faaea rii ihora oia i te hoe mau taime ite mai te parau ore, mai te tapoi hia oia i te au noaoba maiti o ta'na ra pupubehi. Mamu noa 'ura, mai ia'ua te huru te feia i pafatini mai ia'na, mai te faaita ia ratou hoi te haapeapea raa mai i te mau mea e manao hia e a'na ra. Eia mairi te hoe tau meneti rii, parau faahou ihora oia.

Tao maira oia : — E tamaiti maiti rahi mau a'oe, e vahi maoro roa ino rai mai onei atia e Petetaita, e ua i hoi, te eia iroti te uelapea rae te mau atia atoa : E mea maiti roa'e ia oe ia faa mairi i onei. Na'ua i le imi i te mau ravea 'toa no te haamâtara raa mau i to oe ra tau meiti.

Purafea 'ura te mata o Philipa tahupu maira i na vae o te tavana rahi.

Tao maira ia'na : — E te fatu, mai te mea e, e haere roa ino van i te hope mau o teleni au mai te tiaa ore na toto i te mau ea tia'ua hoi te ino ra, eia roa ia van e hoi noa'e i te hoi nei opua raa. Eia roa te hoe mea itia ae i faahurê noa'e i te hoi nei mau no roto i ta'ua nei opua raa. Ia putapi to oe aua i ta'ua nei mau na'ua, e ia faaita mai hoi oe i ta'ua titau nei.

Tao atura te tavana rahi mai te reo haehaa roa : — Atira te peapea, e ta'ua tamaiti; e a haere mai a noho faahou i pihaiho ia'ua. Ia atea roa ino te mairi i tupo i roto ia'ua te paruru raa i ta'ua no opua raa, e no te rave faahou raa mai i ta'ua na mau mairi. Mai te mea, te hinaro mau na oe i te haere, e reva ia oe. Teie ra, a faaro mai i ta'ua parau; te hinaro nei oia i to oe maiti, e riro ore ei tamaiti ino raa, mai te mea aita i ta'ua oia i te tau maiti i to oe taria e faahurê i te reo no te ite. E au rahi to ta'ua tamaiti to Atama ia oe; te hinaro nei oia e ia riro oia ei taeae no'ua. A faaea maoti anae tatou i te uatualae hoi. E roa ia oe te mau ahu nebeheke roa, te mau manaha anana maiti e te hoepu-ahorofoueva lile maiti. Eia roa 'u te hoe mea itia ae e patoi hia 'u ia oe, e o haapao hoi au ia oe maiti ta'ua tamaiti mau ra te huru. Te ia rahi maiti, te hanahana e te mau maiti atoa ra, e boroa 'u ia van i tei reira no oe; e anaapa iroti o'i nei mahora mai te hoe fetiti i roto i te reva ra.

(Ei te Faa i mau nei te vahi no mairi ihu.)